

Pantin, le 11 janvier 2021
MAJ le 15 janvier 2021

PROTOCOLE SANITAIRE DES ACTIVITÉS FSGT

Les activités sportives sont autorisées en respectant le couvre-feu de 18h à 6h en France métropolitaine et Corse et dans des conditions sanitaires renforcées détaillées ci-dessous.

Tout ce que vous devez savoir sur les protocoles sanitaires ainsi que l'organisation des activités et des espaces est disponible sur [le site du Ministère des Sports](#).

En appui sur les publications officielles, la FSGT a publié [un tableau de reprise par activités](#).

Lieu de pratiques

→ Dans l'espace public

- La pratique sportive auto-organisée est possible, pour des groupes de 6 personnes maximum (encadrement inclus).
- La pratique sportive encadrée, individuelle ou collective des mineurs est possible sans limitation de nombre, dans le cadre de leur club, association. Pour les majeurs, elle est limitée à des groupes de 6 personnes (encadrement inclus).
- Les publics prioritaires que sont les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

→ Dans les équipements recevant du public de plein air (type PA)

- La pratique sportive auto-organisée est possible pour des groupes de 6 personnes maximum.
- La pratique sportive encadrée, individuelle ou collective est possible sans limitation de nombre, dans le cadre de leur club, association.
- Les publics prioritaires que sont les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

→ Dans les équipements sportifs couverts (type X)

La pratique sportive dans les équipements sportifs couverts (type X) est interdite.

- Les publics prioritaires que sont les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

Organisation de la pratique

→ Distanciation

Jusqu'au 20 janvier minimum, et conformément aux recommandations ministérielles, la distanciation physique de 2m minimum lors de la pratique et de 1m minimum lors des temps d'arrêt doit être respectée.

→ Compétition / Événement

Les compétitions, oppositions, entraînements interclubs ou tout événement mélangeant des associations et groupes restent strictement interdits.

→ Organisation des espaces de pratiques

- affichage du rappel des gestes barrières ([affiches FSGT](#)) ;
- port du masque obligatoire sauf pendant le temps de pratique sportive lorsque l'activité ne le permet pas (à l'exception des enfants de moins de 6 ans) ;
- mise à disposition de vos pratiquant·e·s de solution hydroalcoolique ou d'espace pour se laver les mains avec serviette à usage unique ;
- le lavage des mains doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance ; avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ; à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement
- les vestiaires collectifs étant fermés (sauf pour les publics prioritaires), favoriser la venue directement en tenue ;
- nettoyage et désinfection réguliers du matériel et des points de contacts ;
- fermeture des fontaines à eaux, distributeurs automatique de boissons et aliments
- mise à disposition de poubelles dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.

→ Organisation des pratiques

- reprise progressive et adaptée en s'appuyant sur [les 10 règles d'or FSGT](#) ;
- le masque doit être porté par toutes les personnes (encadrant·e·s et pratiquant·e·s) à partir de 6 ans mais peut être enlevé lorsque l'activité le nécessite ;
- tenue vestimentaire propre à chaque temps de pratique, cheveux attachés ;
- l'échange d'un objet (ballon, volant, etc) est possible dans la mesure où :
 - la distanciation physique est respectée (aucun contact) ;
 - l'objet est désinfecté avant et après la séance (et à chaque changement de groupes, séances, partenaires, etc) ;
 - les mains des pratiquant·e·s sont lavées (savon ou gel hydroalcoolique) avant la séance et à chaque fois qu'un des pratiquant·e·s se touche le visage ou va aux toilettes.

Recommandation d'organisation au sein des associations

- privilégier les réunions en visio-conférences et respecter la distanciation physique pour toute réunion en présentiel ainsi que le port du masque ;
- nommer un·e référent·e Covid en charge de vérifier le respect des consignes sanitaires et des gestes barrière dans le cadre de l'activité de l'association ;
- tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes à chaque événement de l'association (réunion, entraînement, compétition, etc) pour faciliter le suivi en cas de contamination d'un ou plusieurs membres afin d'informer les membres ayant été en contact.

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le Pôle Activités et Culture Sportive (PACS) : coordinationpacs@fsgt.org.

Liste des guides par activité (*en court d'actualisation*) :

Activités Athlétiques	Activités Badminton
Activités Ball-Trap	Activités Basket
Activité Bébé – Enfants - Famille	Activités Boules Lyonnaises
Activités Combats-SCAM	Activités Échecs
Activités Escalade	Activités Football
Activités Gym Forme Santé Danse	Activités Gymnastique Artistique et Baby Gym
Activités Gymnastique Rythmique	Activités Joutes Nautiques
Activités Judo	Activités Marche Nordique
Activités Natation	Activités Omniforces
Activités Pétanque	Activités PGA
Activités Plongée	Activités Randonnée Pédestre
Activités Sports de Neige	Activités Tennis
Activités Tennis de Table	Activités Tir à l'Arc
Activités Vélo	Activités Volley

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le Pôle Activités et Culture Sportive (PACS) : coordinationpacs@fsgt.org.

A l'image des outils publiés pendant le confinement, l'espace fédéral éducation à la santé pour toutes et tous publie chaque semaine sur le site internet et les réseaux sociaux de la FSGT des [outils spécifiques](#) permettant d'accompagner au mieux la reprise des activités. Contact : anne-laure.goulfert@fsgt.org.

Les mesures barrières

Fédération Sportive et Gymnastique de France

LES MESURES BARRIÈRES

SI JE SUIS PRATIQUANT-E...

-  Je ne viens pas à l'entraînement si je suis malade.
-  J'arrive dans une tenue propre. Je limite le temps passé au vestiaire.
-  Je me lave les mains en arrivant, pendant la séance, et en quittant le lieu de pratique.
-  Je respecte les distances (1m entre chaque individu) sauf pendant le temps de pratique.
-  Si je ne me sens pas bien pendant l'entraînement, je le signale à l'encadrant-e.
-  Je ne touche pas mon visage pendant l'entraînement.
-  Je lave mes affaires en rentrant à la maison.



Fédération Sportive et Gymnastique de France

LES MESURES BARRIÈRES

SI JE SUIS ENCADRANT-E...

-  Je ne viens pas à l'entraînement si je suis malade.
-  J'arrive dans une tenue propre. Je limite le temps passé au vestiaire.
-  Je me lave les mains en arrivant, et en quittant le lieu de pratique. Si je touche un-e sportif-ve, je me lave les mains immédiatement après et avant toute proximité avec un-e autre sportif-ve.
-  Le port du masque est conseillé pendant que j'encadre.
-  Je fais respecter les mesures de distanciation et le lavage des mains régulier des sportifs-ves. Je m'assure que ces derniers-ères ne portent pas les mains à la bouche.
-  J'évite tout contact physique.
-  J'intègre des activités en extérieur dès que possible : échauffement, étirement, ...
-  J'assure une reprise progressive.



Référent Covid fédéral

Thomas VALLE
referentcovid@fsgt.org - 01 49 42 23 47